



Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger

15 octobre 2020

Madame la présidente/Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Ce conseil d'administration est le troisième réuni depuis le début de la pandémie de coronavirus Covid-19. Le réseau d'enseignement français à l'étranger est en effet profondément affecté par les conséquences de cette crise sanitaire qui touche **la totalité des établissements**, quel que soit leur statut. Et les **personnels**, tout comme les familles, souffrent.

S'agissant des personnels, les conditions de travail, de prise de fonctions, de déplacement entre la France et les pays d'exercice notamment sont impactées par la situation. Les signaux reçus de nos mandants depuis la rentrée ont une tonalité globalement très préoccupée, fatiguée, stressée voire anxieuse. Les inconnues ou les retards sur la prise en charge des coûts induits par les quarantaines obligatoires dans certains pays pour les seuls personnels détachés ont contribué à cette morosité. En ce sens, la proposition de prise en charge pour les personnels recrutés localement répond à une demande du Sgen-CFDT : elle est à saluer.

Il est en effet nécessaire que l'Agence contribue à apporter des réponses adéquates à cette situation inédite en assurant **une meilleure prise en charge des besoins des personnels de tous statuts**. D'autres propositions, notamment en équipement et en formation, vont également dans le bon sens.

Nous constatons cependant que **les conditions de mobilité** sont loin d'être optimisées et je saisis l'occasion de ce conseil d'administration pour rappeler que la mise en **statut unique des personnels détachés** permettrait une prise en charge plus juste et transparente de cette mobilité, en fonction du lieu de recrutement, mais aussi des responsabilités exercées, comme notre organisation l'explique inlassablement depuis une vingtaine d'années.

Parallèlement, l'amélioration de la situation des **personnels recrutés localement** doit se poursuivre avec l'inscription de garanties claires en leur faveur, dans les critères conditionnant l'homologation des établissements ou le renouvellement d'homologation.

Je ne répéterai pas ici tout ce que le représentant du Sgen-CFDT a déjà formulé lors des deux conseils d'administration précédents sur **l'effort budgétaire de l'État** en faveur de l'AEFE, de ses EGD et des établissements conventionnés et sur la fragilité de beaucoup d'établissements partenaires.

Je souligne enfin que, à nos yeux, le renforcement nécessaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger passe par la poursuite de **l'amélioration de sa gouvernance**. Un des éléments de celle-ci est l'accroissement de moyens donnés au conseil d'administration pour jouer complètement le rôle qui lui est attribué par les textes en vigueur, en donnant aux administrateurs plus d'éléments d'information pour qu'il détermine réellement la politique de l'établissement.

Pour réussir, le réseau doit s'appuyer sur les agents fonctionnaires et les recrutés locaux chevronnés. Une **politique de ressources humaines ambitieuse** contribuera à mieux poursuivre les objectifs de service public, à satisfaire au mieux les familles, à les conserver ou les faire revenir vers nos établissements ou à en attirer de nouvelles.

Pascale Canova